

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2010

Les membres du conseil municipal, convoqués le 24 juin 2010 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous sa présidence à 21 h 00.

Procurations :

Corinne NEEL procuration à Cécile BASTY

Denise GAMET procuration à Jean Paul BERTHAIL

Pascale ROCHETIN procuration à Monique VIGOUROUX

Absents excusés :

Jean Baptiste MONTEUX – Alain NADAUD

FINANCES COMMUNALES

Le conseil municipal décide d'allouer, à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2010-2011, une subvention de 1000 € à l'association des parents d'élèves de l'école de la République qui souhaite mettre en place une étude après 16 h 30.

Votes : Pour : 13 - Abstentions : 8

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée municipale, le maire rend compte de deux décisions prises récemment.

* 10.06.2010 - LOCATION DE L'ATELIER RELAIS DES TROIS PINS :

Un bail de 10 mois, renouvelable, a été signé avec la Société RAIDLIGHT sur la base d'un loyer de 670 € H.T. à compter du 24 juin 2010.

* 12.06.2010 – ACQUISITION D'UN VEHICULE :

Le marché de 108 856 € H.T. a été signé avec la Société ESCOMEL pour l'achat d'un véhicule polyvalent et de déneigement de marque UNITRAC équipé d'une lame convertible.

SERVICES TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION ET VENTE D'UN VEHICULE

Le conseil municipal sollicite une subvention de 5 695 € auprès du Département pour l'achat du véhicule UNITRAC et décide de revendre le véhicule SCAM 4X4 au prix de 20 000 €.

LOTISSEMENT LES SOURCES

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte notarié permettant la constitution d'une servitude de passage du réseau gaz sur le domaine public, au profit des futurs propriétaires des logements Loire Habitat.

ECONOMIE D'ENERGIE

*** CONVENTION AVEC LE SIEL :**

Le Syndicat d'Energies de la Loire (SIEL) a la possibilité de mutualiser les certificats d'énergie des communes afin de les négocier à leur place sur le marché auprès des vendeurs d'énergie, en contrepartie d'un reversement correspondant à 50 % de la valeur du certificat, à compter de la seconde opération et sur présentation des factures .

L'assemblée autorise le maire à signer une convention avec le SIEL pour formaliser cet accord.

*** ETUDES EN COURS :**

Le conseil municipal est informé des études de faisabilité en cours qui concernent les bâtiments suivants :

- **Camping gîte de la Croix de Garry** : étude portant sur la mise en place de panneaux solaires pour assurer la production d'eau chaude des sanitaires.
- **Petit gymnase** : étude pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de poursuivre les actions déjà engagées dans différents domaines pour limiter les consommations d'énergie, le conseil municipal approuve l'avant projet d'éclairage public qui consisterait à remplacer des lampes actuelles du lotissement de Montboisier de 125 w par de nouvelles plus économes en énergie. Suivant l'étude réalisée par le SIEL, la consommation pourrait être réduite de 7 200 kWh par an.

Le coût des travaux est évalué à 58 392 € HT dont 45 546 € HT à la charge de la commune.

ESPACE JULES VERNE

*** LITIGE VERRIERE :**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a engagé en 2007 une procédure afin de faire reconnaître une malfaçon sur la verrière d'entrée de l'Espace Jules Verne qui entraîne une dégradation des bois suite aux infiltrations d'eau.

Après de nombreuses démarches et à l'issue de plusieurs expertises, la compagnie d'assurance dommages-ouvrage vient de reconnaître le sinistre et accepte de prendre en compte les travaux de remise en ordre.

Le projet de rénovation proposé par Monsieur MOLLARD du Cabinet ARCHIPENTE consistera à remplacer l'actuelle couverture translucide de la verrière par des lambris en bois en deux couches recouvert d'une membrane grise.

Cette solution est acceptée par l'assemblée et sera validée après remise d'un plan détaillé.

*** REGLEMENT INTERIEUR :**

Suite à divers incidents qui se sont produits lors des locations de salles et qui concernent plus particulièrement le limiteur de son et l'alarme incendie, le conseil décide de modifier le règlement intérieur de l'espace Jules Verne. Les nouvelles dispositions, notamment l'encaissement intégral de la caution et le remboursement des frais engagés pour la remise en état, seront portées à la connaissance de chaque utilisateur qui devra les approuver préalablement à la signature de la convention d'occupation.

ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions qui permettront à la commune de bénéficier, d'une part, du service de dématérialisation des marchés publics sur une plateforme sécurisée mise en place par le Département de la Loire, et, d'autre part, de transmettre en Préfecture par voie électronique les actes et délibérations de l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

*** ASSURANCES :**

Le conseil municipal autorise le recouvrement d'une somme de 1286.90 € correspondant au remboursement d'un lampadaire d'éclairage public accidenté.

*** BULLETINS MUNICIPAUX :**

Le bulletin trimestriel n° 38 sera diffusé à compter du 5 juillet 2010.

Le bulletin annuel 2010 sera diffusé à compter du 10 juillet 2010.

*** COMMISSION MUNICIPALE D'ANIMATION :**

Les animations mises en place par la commission sont rappelées à l'assemblée. Elles sont publiées dans le bulletin trimestriel et sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 22 h 10.